



Traitement des déchets ménagers

COMBIEN ÇA COÛTE ?

P.4

P.5

En 2009, chaque Français payait déjà en moyenne 124€ par an pour la gestion de ses déchets ménagers. La Cour des Comptes, qui a relevé de fortes disparités sur l'ensemble du pays, a évalué la dépense nationale à 8 milliards d'euros*. Qu'en est-il sur le territoire du VALTOM ?

Près de 370 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été produites sur le territoire du VALTOM en 2011, le coût annuel de service d'élimination s'élevant à 75 millions d'euros.

Ce coût, comprend la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers. Il est essentiellement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ou la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont s'acquittent les usagers contribuables dans le cadre des impôts locaux (taxe foncière). Cela représente en 2011 un coût moyen annuel de 103€ par habitant sur le territoire du VALTOM.

DE FORTES DISPARITÉS SELON LES TERRITOIRES

De nombreux facteurs expliquent les différences de coût de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire du VALTOM :

- **l'organisation et le niveau de prestation :** plus la collectivité offre un service important à l'utilisateur, plus le coût sera important (collecte en porte-à-porte, nombre de déchèteries,...),

- **la configuration des territoires :** en milieu rural (faible densité de la population), le coût de la collecte des déchets est important en raison du nombre de kilomètres à parcourir,
- **les quantités de déchets à collecter et à traiter :** une zone touristique génère de fait plus de déchets,
- **les lieux de traitement :** plus ils sont éloignés, plus le coût de transport est élevé et pèse dans le coût global,
- **la valorisation des déchets :** le recyclage et la valorisation des déchets permettent d'abaisser les coûts de gestion grâce à la vente de matériaux, d'énergie, etc.

UNE EVOLUTION STRUCTURELLE LIÉE À LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU

Les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers doivent faire face depuis quelques années à un renforcement de la réglementation sur la sécurité, la santé et l'environnement. A ces contraintes, qui génèrent des coûts supplémentaires, s'ajoute l'augmentation du prix du carburant : +40% de 2009 à 2011.

UN COÛT DE GESTION MAÎTRISÉ : VALORDOM

Dans un contexte économique difficile, le VALTOM poursuit sa politique de traitement des déchets ménagers reposant sur un projet départemental durable et solidaire : VALORDOM. Celui-ci favorise :

- des actions visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets; c'est la prévention.
- la valorisation des déchets ménagers grâce aux centres de tri, aux plateformes de compostage de déchets végétaux et au pôle de traitement valorisation Vernéa qui produira électricité et compost,
- l'optimisation des transports de déchets par la création de centres de transfert (voir article P10) et un projet rail,
- l'exemplarité des installations de stockage de déchets non valorisables présentes sur le territoire,
- l'harmonisation des coûts de traitement au travers d'une solidarité territoriale.

“ **Dès 2014, grâce à VALORDOM, 80% des déchets produits seront valorisés contre 40% aujourd'hui. C'est 2 fois plus de valorisation.** ”

COÛT MOYEN DE GESTION

France (en 2009) : 124€/hab./an

8 milliards d'euros/an

VALTOM (en 2011) : 103€/hab./an

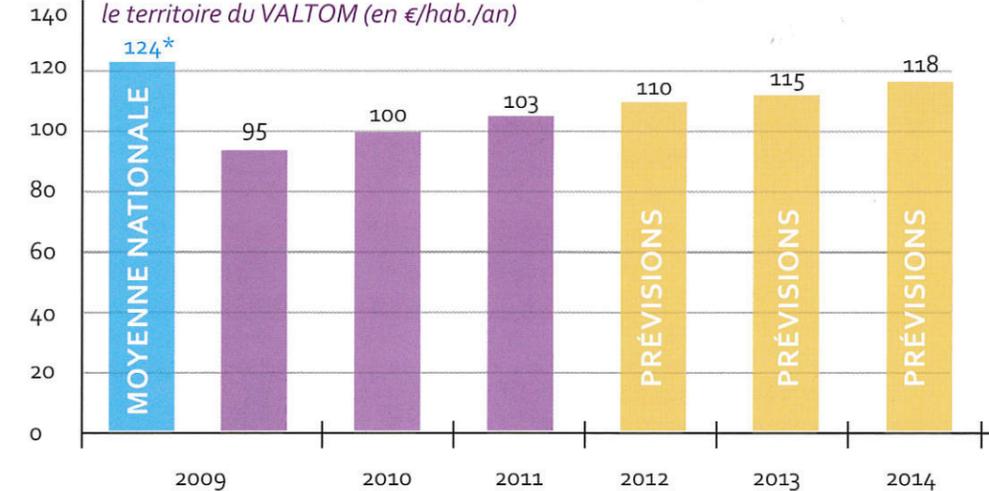
75 millions d'euros/an



*Rapport public « Les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers et assimilés » - Cour des Comptes - Données 2009

Dans le cadre de son projet VALORDOM, le VALTOM a choisi d'aller au-delà des exigences environnementales et réglementaires. Avec la mise en œuvre du pôle de valorisation Vernéa, le territoire se dote d'un outil exemplaire et durable en contenant l'évolution du coût moyen de gestion des déchets qui demeure inférieur à la moyenne nationale.

Evolution du coût moyen de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du VALTOM (en €/hab./an)



* La Cour des Comptes constate que les coûts continuent d'augmenter : environ 6%/an depuis quelques années

QUEL EST L'IMPACT FINANCIER DU PÔLE DE VALORISATION VERNÉA ?

Le pôle de valorisation Vernéa doit entrer en fonctionnement au dernier trimestre 2013. Première installation de ce type conçue en France, sa mise en exploitation modifie le paysage du traitement des déchets ménagers et son

financement. Les statuts du VALTOM, modifiés par le comité syndical de février dernier, posent les bases d'un nouveau mode de financement harmonisé du service public de traitement des déchets sur le territoire. Ce dispositif, effectif au 1er janvier 2014, première année d'exploitation du pôle Vernéa,



se veut incitatif favorisant la prévention et la valorisation des déchets.

Dans ce contexte, l'évolution du coût moyen de gestion des déchets ménagers ne présente pas une forte augmentation (voir graphique ci-dessus). Cette évolution est cohérente avec celles des années précédentes. L'impact du pôle est évalué à 10€/hab./an en moyenne sur le territoire.

L'absence de solution départementale de traitement des déchets, tel que le pôle de valorisation, aurait

significativement impactée le financement de la gestion des déchets ménagers. Les collectivités auraient été dans l'obligation d'équiper leurs territoires d'installations spécifiques coûteuses (unité de prétraitement avant enfouissement), ou faire traiter les déchets à l'extérieur du département avec les impacts financiers et environnementaux qu'auraient induits ces transports.

“ La Cour Régionale des Comptes a analysé la gestion du VALTOM. Dans son rapport du 27 juin 2012, elle constate que le syndicat a subi des retards dans la mise en œuvre du pôle Vernéa. Engendrés par des événements extérieurs, ils ont généré une augmentation de l'investissement de l'ordre de 44% entre 2003 et 2010. **Claire LEMPEREUR, Vice-présidente du VALTOM en charge des finances** ”



Transport

AU COEUR D'UN CENTRE DE TRANSFERT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les centres de transfert permettent de regrouper les déchets provenant des bennes à ordures ménagères dans des véhicules de plus grande capacité, avant leur transport vers les lieux de traitement.

Assurer le transport des déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la maîtrise des dépenses publiques est une des missions du VALTOM. Pour y parvenir, celui-ci construit des centres de transfert sur l'ensemble du territoire à proximité de voies ferrées existantes afin de développer l'usage du rail. Visite guidée de l'un d'eux, situé à Riom.



En compagnie d'**Abdelkader BOUB**, un des gestionnaires du site.

Ma mission est d'organiser la vie du site : enregistrer les pesées de déchets et les communiquer, donner les instructions de vidage des bennes à ordures, organiser le changement des caissons et assurer l'entretien du site.



1

A leur arrivée et à leur départ, les bennes à ordures ménagères sont pesées par l'intermédiaire d'un pont bascule afin de connaître le poids des déchets qui transitent sur le site.



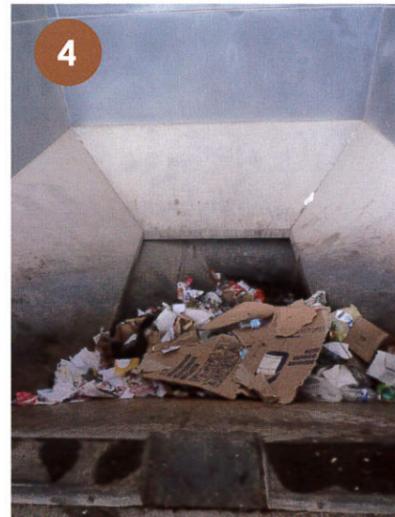
2

Direction les postes de vidage correspondant au type de déchets transportés : déchets ménagers (poubelle grise) ou recyclables (poubelle jaune).



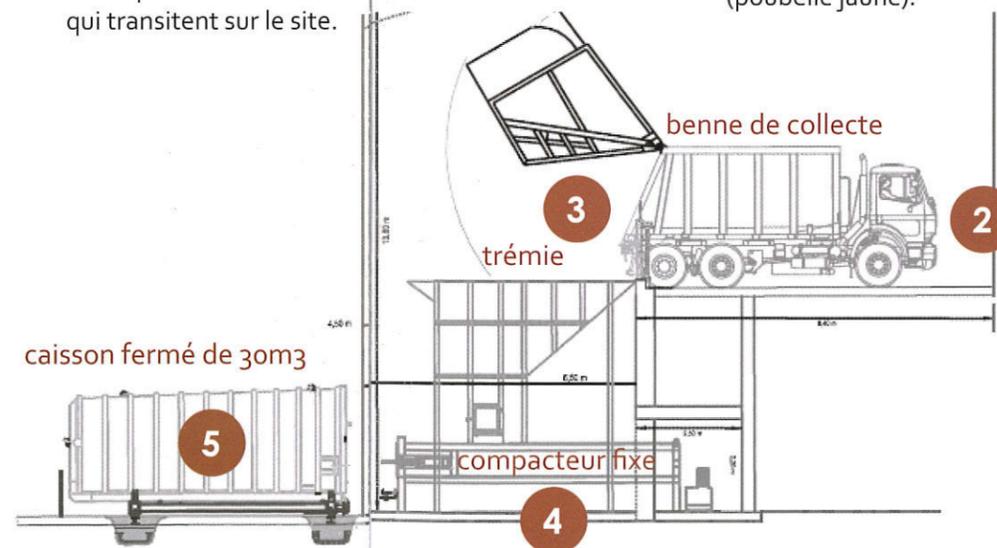
3

Positionnées en bout de quai, les bennes déversent leur contenu dans des trémies. L'opération s'effectue dans une enceinte close pour un meilleur confort olfactif et sonore.



4

Un compacteur situé sous la trémie compacte les déchets dans un caisson situé en contrebas.



5

Les caissons étanches permettent de transporter deux fois le volume de déchets contenus dans une benne à ordures ménagères et sont compatibles avec un transport par rail.



6

Place au camion de transfert. Il charge les caissons et assure leur transport vers les centres de traitement appropriés : centre de tri et pôle de traitement valorisation Vernéa.

10 CENTRES DE TRANSFERT À L'HORIZON 2014

2 centres de transfert sont actuellement en activité à Riom et à Saint-Eloy-les-Mines. Un centre de transfert situé à Lempdes-sur-Allagnon est en cours de construction et 4 autres entreront en exploitation avant la fin de l'année (St-Ours, Ambert, Courpière et St-Diéry). Au total, 10 centres de transfert couvriront l'ensemble du département. Ils seront compatibles avec le transport des déchets par rail en projet. Ils permettront d'organiser le transport des déchets du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire vers les centres de tri et le pôle de traitement et de valorisation Vernéa. Les centres de transfert permettent de réduire la quantité de véhicules sur les routes et leurs impacts sur l'environnement (dépenses d'énergie, rejets de CO₂, etc.).



Sites de traitement